

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 5 juillet 2022 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont

absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Monsieur Philippe Habel, secrétaire d'assemblée, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-07-081

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 7 juin 2022

4 - FINANCES

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2022

5 - LÉGISLATION

5.1 - Hausse du prix des carburants - Demande de soutien au gouvernement du Québec.

5.2 - Bibliothèque - annulation des frais de retard

5.3 - Offre de services - assistance technique - mise aux normes de l'eau potable

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-07-082

3.1 - Séance ordinaire du 7 juin 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2022-07-083

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

2022-07-084

5.1 - Hausse du prix des carburants - Demande de soutien au gouvernement du Québec.

ATTENDUQUE les coûts de l'énergie, et notamment le coût des produits pétroliers, n'ont cessés d'augmenter au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE la volatilité élevée et les hausses fréquentes des prix des produits pétroliers ont un impact important sur l'ensemble des activités courantes des municipalités, en contribuant à l'augmentation de leurs dépenses dans un contexte où les sources de revenus plafonnent, forçant les municipalités à revoir leurs priorités budgétaires et fragilisant le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE la hausse des prix des produits pétroliers impacte négativement la capacité des municipalités de réaliser des projets d'infrastructures, affectant à long terme la pérennisation des biens publics dont elles sont les gardiennes;

ATTENDU QUE la hausse des prix des produits pétroliers se traduit aussi par une amplification des conséquences de l'inflation sur les salariés des municipalités, ayant pour effet de forcer à moyen terme un réajustement à la hausse des salaires;

ATTENDU QUE seul le gouvernement québécois a les moyens nécessaires pour aider le monde municipal à relever le défi que constitue la décarbonisation de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Sylvain Plante, appuyée par Charles Martin, il est résolu:

QUE la municipalité de SAINTE-SÉRAPHINE demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-085 5.2 - Bibliothèque - annulation des frais de retard

ATTENDU QUE le conseil désire mettre fin au frais de retard des usagés de la bibliothèque municipale;

Sur proposition de Nathalie Leblanc, et appuyé par Justin Allard il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Séraphine autorise l'annulation des frais de retard des volumes.

ADOPTÉE

2022-07-086 5.3 - Offre de services - assistance technique - mise aux normes de l'eau potable

Considérant que le 26 février 2015, le Ministère de l'Environnement nous informait de la non-conformité de notre prélèvement et du traitement de l'eau potable des bâtiments municipaux;

Considérant que l'ensemble des étapes ne sont pas complétés afin de régulariser la situation;

Considérant que la municipalité de Sainte-Séraphine a besoin d'assistance afin de faire cheminer le dossier;

Considérant que le Ministère demande à la municipalité de régulariser la situation dans les plus brefs délais;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Sylvain Plante, appuyé par Monsieur Charles Luneau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service référence #00299 de la firme Techni-Consultant Inc afin de régulariser les non-conformités de l'eau potable des bâtiments municipaux.

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de la mise en place d'un parc éolien par la compagnie Boralex dans la MRC d'Arthabaska et que les municipalités de Sainte-Séraphine, Saint-Albert, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Victoriaville et Warwick ont été ciblés.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Sylvain Plante informe que le tournoi de balle organisé par l'OTJ de Sainte-Séraphine aura lieu le 30 et 31 juillet 2022.

Comité secteur des Cyprés:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posé lors de la période de questions.

2022-07-087

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Philippe Habel
Secrétaire d'assemblée